



POLITIQUE VISANT À ENCOURAGER L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DE LA JEUNESSE

1. PRINCIPE

Le conseil municipal de Brébeuf a réfléchi au soutien qu'elle offre à ses citoyens qui souhaitent participer à diverses activités physiques qui ne sont pas offertes dans la municipalité et pour lesquelles des frais additionnels de non-résidents sont exigés. Cette réflexion a amené le conseil municipal à procéder à une révision complète de sa politique de remboursement.

Partant du principe qu'il est important de favoriser l'activité physique, la présente politique a pour but d'en favoriser l'accès pour les moins de 18 ans.

2. OBJECTIF

Offrir un support financier aux familles brégeoises afin de favoriser l'accès à certaines activités physiques, inaccessibles sur le territoire de la municipalité de Brébeuf.

3. ACTIVITÉS CIBLÉES

- Toutes activités physiques pour lesquelles on demande des frais de non-résidents.
- Les activités où les inscriptions qui sont à la pièce (ex : bain libre) sont exclues.

4. MODALITÉS ET EXIGENCES DE REMBOURSEMENT

Un seul formulaire de remboursement par année par personne devra être complété pour toutes les activités faisant l'objet d'une demande. La demande inclue les activités dont l'inscription à l'activité a été faite entre le 1^{er} octobre de l'année civile précédente et le 30 septembre de l'année civile courante. Le formulaire devra être acheminé à la municipalité et obligatoirement accompagné d'une preuve de résidence et de la preuve du paiement complet.

Les formulaires de demande de remboursement sont disponibles sur le site Internet de la municipalité au www.brebeuf.ca ou à l'hôtel de ville situé au 217, Route 323.

Spécifications :

- Un seul remboursement sera émis par année;
- Une preuve d'inscription devra accompagner la demande de remboursement;
- Une preuve de paiement complet devra accompagner la demande de remboursement;
- La personne éligible au remboursement doit avoir moins de 18 ans au moment de l'inscription à l'activité;

- Le parent présentant la demande, propriétaire à Brébeuf, doit être résident permanent de Brébeuf. Une preuve de résidence devra accompagner la demande de remboursement;
- Le parent présentant la demande, locataire à Brébeuf, doit être résident permanent à Brébeuf depuis au moins 12 mois. Une preuve de résidence depuis au moins 12 mois devra accompagner la demande de remboursement;
- Le montant du remboursement est établi comme suit : la municipalité détermine un budget annuel attribué à ce programme et le montant du remboursement sera réparti au prorata du total des frais non-résidents réclamés;
- Un montant maximal de 150\$ de frais non-résident sera remboursé pour une même activité. De plus, pour les activités de patin artistique et hockey spécifiquement, le montant du remboursement ne pourra jamais excéder 50% de la cotisation supplémentaire chargée aux non-résidents;
- Le formulaire ainsi que toutes les preuves demandées doivent être acheminés au plus tard le **15 octobre** de l'année civile courante, au bureau municipal au 217, route 323, Brébeuf (Québec) J0T 1B0;
- Seuls les formulaires dûment complétés seront pris en compte. Toutes les informations demandées sur le formulaire doivent être complétées.

5. VERSEMENT DU REMBOURSEMENT

Le remboursement sera effectué par chèque.

6. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur le 1er janvier 2017.



**FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT
POLITIQUE VISANT À ENCOURAGER L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DE LA JEUNESSE
ANNÉE 2017**

- 1- Un seul formulaire par enfant.
- 2- Seuls les formulaires dûment complétés seront pris en compte.
- 3- L'enfant doit avoir moins de 18 ans au moment de son inscription à l'activité.
- 4- Le formulaire et les preuves demandées doivent être acheminés au plus tard le 15 octobre.

Identification du parent

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse de résidence : _____ Code postal : _____
Ville : _____ Téléphone : _____

* Le parent doit être propriétaire résident permanent, ou locataire, résident permanent depuis au moins douze mois.

Identification de l'enfant

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Date d'inscription	Activités physiques	Total des frais d'inscription	Total du frais de non-résident

Total des frais non-résidents payés : _____ \$

Je joins à ce formulaire les documents suivants :

- Preuve(s) d'inscription
Preuve(s) de paiement complet
Preuve de résidence

Tous les documents doivent être acheminés au bureau municipal de Brébeuf (217 Route 323, Brébeuf, J0T 1B0)

Signature du parent

Réservé à l'administration

Reçu le _____ par _____